

Cultures et politiques de l'évaluation en éducation et en formation

**BILAN DE LA COLLABORATION AEQES/CTI POUR L'ÉVALUATION DES
PROGRAMMES DE BIOINGÉNIEUR ET INGÉNIEUR CIVIL EN FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES : ÉVALUATION ET ACCRÉDITATION,
APPROCHES COMPATIBLES?**

Caty Duykaerts*, Bernard Remaud, Joëlle Sallets***

* Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-
Bruxelles

** Commission des titres d'ingénieurs (France)

Mots-clés : évaluation, accréditation, ingénieur, bioingénieur, Fédération Wallonie-Bruxelles

Résumé. L'objectif principal est d'établir le bilan méthodologique et organisationnel de la collaboration AEQES-CTI pour l'évaluation et l'accréditation des cursus de Bioingénieur et d'Ingénieur civil en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), dont les visites d'établissements se sont déroulées d'octobre 2012 à février 2013. Ce bilan doit permettre d'identifier les bonnes pratiques, les points d'amélioration et de prendre en compte les suggestions en vue de remédier à ces derniers. Cette analyse sera, plus particulièrement utile dans le cadre d'une collaboration renouvelée pour l'évaluation et l'accréditation - toujours en FWB - des cursus d'Ingénieur industriel (2015-2016). Il se poursuit avec une réflexion plus générale sur les similitudes et différences entre l'évaluation et l'accréditation et explore les conditions de leur compatibilité.

1. Introduction

En préambule, les auteurs souhaitent souligner l'excellent climat de travail qui a caractérisé cette collaboration et le bénéfice appréciable, pour les deux agences, de confronter leurs pratiques. C'est en effet dans la réalisation concrète de chacune des étapes de cette collaboration que les observations et les échanges de vues ont permis d'approfondir la réflexion méthodologique. Chaque agence retirera de cette expérience des éléments de réflexion et des pistes réelles de progrès.

Pour l'AEQES, il s'agit également de souligner sa flexibilité : elle a, en effet, répondu à la demande collégiale des doyens des facultés de sciences appliquées en développant une méthodologie d'évaluation conjointe, dans les délais impartis.

Si la CTI a une expérience certaine d'accréditation à l'étranger, jamais elle n'avait eu à traiter un dispositif à l'échelle de l'ensemble d'un système éducatif ; il s'agissait d'une expérience nouvelle qui lui permettra d'affiner ses standards et procédures à l'international.

Le bilan est construit sur la base des sources suivantes :

- observations et réflexions de M. Michel Jaccard, président du comité, M. Bernard Remaud, rapporteur CTI, Mmes Caty Duykaerts et Marie Malmedy, Cellule exécutive AEQES ;
- résultats des enquêtes de satisfaction menées auprès des établissements, des étudiants et des experts.

Son contenu a été soumis à l'approbation de MM. Pierre Fleischmann et Jacques Schwartztruber, rapporteurs CTI et de Mme Térésa Sanchez, directrice des programmes à la CTI.

Cultures et politiques de l'évaluation en éducation et en formation

Le bilan reprend pour chaque étape du processus et dans l'ordre chronologique : une brève description suivie d'une analyse qualitative, un relevé de bonnes pratiques et des points d'attention, des suggestions, le cas échéant.

Il se poursuit avec une réflexion plus générale sur les similitudes et différences entre l'évaluation et l'accréditation et explore les conditions de leur compatibilité.

2. Bilan du processus, étape par étape

En décembre 2009, suite à une demande officielle de la part des doyens responsables des cursus de Bioingénieur et Ingénieur civil en Fédération Wallonie-Bruxelles, l'AEQES a pris contact avec la CTI afin d'organiser une mission conjointe. La mission avait un double objectif :

- L'évaluation des formations conformément aux critères fixés par AEQES (démarche obligatoire en Communauté Française de Belgique) ;
- L'accréditation des formations conformément au référentiel de CTI. Les conséquences possibles de cette accréditation sont : admission par l'État français des formations et octroi du label EUR-ACE niveau master.

En 2010, une phase préparatoire a permis aux deux partenaires d'évaluer la faisabilité de la collaboration et de définir conjointement un ensemble de principes et un cadre de travail.

Plusieurs documents et procédures ont alors été élaborés, parmi lesquels un référentiel commun d'évaluation.

Cette étude de faisabilité n'a mis en évidence aucun obstacle majeur, ce qui a conduit à la signature d'un accord de collaboration.

2.1 Constitution du comité des experts

2.1.1 Description

Pour mener à bien cette double mission d'évaluation et d'accréditation, 32 experts ont été sélectionnés de façon conjointe par les deux agences. La collaboration a établi une parité de 50% d'experts AEQES et 50% d'experts CTI, avec une présidence assurée par un expert AEQES, président lui-même secondé par trois rapporteurs CTI.

De manière formelle, la validation des candidatures a été réciproque.

A cet effet, Mme Sanchez a participé aux travaux du groupe de travail en charge de la sélection des experts au sein de l'AEQES.

Outre le président (qui a assumé à la fois le profil d'expert pair, celui de l'expert de la profession et de spécialiste de l'assurance qualité), la répartition des experts selon leur profil d'expertise a été la suivante :

- 39 % d'experts pairs ;
- 26 % d'experts étudiants ;
- 22 % d'experts de la profession ;
- 9 % d'experts pairs et de la profession ;
- 3 % d'experts de l'éducation.

Cultures et politiques de l'évaluation en éducation et en formation

En termes de nationalité, le comité a été composé de : 2 Suisses, 1 Luxembourgeois, 8 Belges (25%) et 21 Français (> 65%)¹.

L'apport d'experts étudiants a été assuré par la CTF. Les huit experts étudiants sélectionnés ont participé aux visites à raison de deux étudiants par université (une visite de trois jours et trois visites de six jours). Les huit experts étudiants ont pris part aux journées de préparation la mission ainsi qu'à la réunion de travail pour l'élaboration de l'analyse transversale.

2.1.2 Analyse

Sur le plan des personnes, le choix s'est avéré globalement satisfaisant, même si tous les experts n'auront pas apporté une contribution de même performance ou une implication similaire à chaque étape de l'exercice.

Si les proportions de profils (pairs/profession/étudiants/éducation) correspondent, dans les grandes lignes, aux exigences AEQES ; pour la CTI, le nombre d'experts de la profession était inférieur au prescrit interne.

S'agissant des nationalités, l'équilibre n'était pas optimum : la composition majoritairement franco-belge a induit – en particulier dans le ressenti des personnes rencontrées lors des visites d'établissements³ – la perception d'une polarisation franco-belge, d'un double mode de pensée unique (surtout le mode français) et d'un manque de perspective internationale dans l'évaluation.

Il convient aussi de relever la faible représentation féminine au sein du comité des experts, ce qui, très logiquement, a affaibli les recommandations concernant l'attention à apporter à l'équilibre des genres dans les corps professoraux et étudiants.

2.1.3 Lignes d'action

- Veiller à obtenir une distribution plus diversifiée des nationalités (experts allemands, anglais, espagnols, portugais, italiens, canadiens, etc.) et à une meilleure représentation des professionnels, en s'assurant que tous les experts aient une maîtrise suffisante du référentiel EURACE. Les apports plus diversifiés induisent au sein du comité des débats d'idées, nourris par les multiples « modèles mentaux » ;
- Veiller à une maîtrise commune du référentiel EUR-ACE afin de garantir le regard international sur la formation d'ingénieur.

2.2 Référentiel intégré AEQES-CTI

2.2.1 Description

L'AEQES et la CTI ont développé un référentiel intégré de neuf chapitres reprenant les référentiels des deux agences qui comptabilisaient six chapitres chacun. Ce travail a inclus une étape de consultation des facultés évaluées sur le document produit. Une fiche descriptive reprenant les données essentielles de l'entité et des programmes évalués a également été demandée aux établissements.

¹ Pour plus de détails, voir le résumé du CV des experts sur le site de l'AEQES :

http://www.aeqes.be/experts_comites.cfm

² L'AEQES n'avait pas encore intégré le profil expert étudiant dans ses comités au moment de la préparation de cette mission conjointe. Depuis l'année académique 2013-2014, les étudiants font partie des comités AEQES.

³ Selon les enquêtes de satisfaction menées par l'AEQES auprès des établissements.

Cultures et politiques de l'évaluation en éducation et en formation

2.2.2 Analyse

Les rapports d'autoévaluation (RAE) fournis par les établissements ont bien respecté le référentiel intégré en neuf chapitres – certains ont délivré un rapport facultaire, suivi d'un rapport par filières. Ce format a été considéré comme une *bonne pratique*.

A noter que le référentiel initial de l'AEQES était construit comme une liste d'items à prendre en considération pour l'évaluation. Une nouvelle version du référentiel, comprenant cinq critères, a depuis lors été élaborée.

Suite à la collaboration avec la CTI, l'AEQES a intégré, dans ce nouveau référentiel, l'utilisation d'une fiche descriptive de l'établissement et du(es) programme(s) évalué(s), reprenant les données qualitatives et quantitatives essentielles (*bonne pratique*).

La prise en compte des critères EUR-ACE s'est fait implicitement puisque le référentiel de la CTI a été rendu préalablement compatible avec celui-ci (avec validation par ENAEE). Toutefois, le manque de références explicites au référentiel EUR-ACE a rendu plus difficile l'articulation des décisions de la CTI concernant la délivrance du titre d'ingénieur et du label EUR-ACE (voir infra).

2.2.3 Lignes d'action

- Dans le cadre de la nouvelle collaboration pour la mission conjointe Ingénieur industriel (2015-2016) il conviendra de prendre comme point de départ, pour l'AEQES, la nouvelle version du référentiel et de vérifier si les données reprises dans la fiche descriptive sont compatibles avec les indicateurs souhaités par la CTI ;
- Les critères de délivrance du label EUR-ACE doivent être mieux explicités par rapport à ceux pour la délivrance du titre d'ingénieur, lorsque les deux sont demandés par les établissements.

2.3 Préparation des visites

2.3.1 Description

Le champ de l'évaluation correspondait à 3 bacheliers et 17 masters génériques ou encore, considérant l'ensemble des universités les organisant, 11 bacheliers et 46 masters pour un total de 5654 étudiants. Un peu plus de 29% d'entre eux sont dans le cursus Bioingénieur.

La répartition des programmes est reprise dans le tableau ci-dessous :

Sciences agronomiques et ingénierie biologique
Bachelier en sciences de l'ingénieur (bioingénieur)
Master bioingénieur : sciences et technologies de l'environnement
Master bioingénieur : gestion des forêts et des espaces naturels
Master bioingénieur : sciences agronomiques
Master bioingénieur : chimie et bio-industries
Sciences de l'ingénieur (ingénieur civil)
Bachelier en sciences de l'ingénieur (Ingénieur civil)
Master ingénieur civil des mines et géologue
Master ingénieur civil en chimie et science des matériaux
Master ingénieur civil physicien
Master ingénieur civil électricien

Cultures et politiques de l'évaluation en éducation et en formation

Master ingénieur civil électromécanicien
Master ingénieur civil en aérospatiale
Master ingénieur civil mécanicien
Master ingénieur civil biomédical
Master ingénieur civil en informatique
Master ingénieur civil en informatique et gestion
Master ingénieur civil en mathématiques appliquées
Master ingénieur civil des constructions
Bachelier en sciences de l'ingénieur (Ingénieur civil architecte)
Master ingénieur civil architecte

Tableau 1 : Intitulés des programmes évalués

Chaque visite fut précédée d'une réunion de travail permettant une discussion approfondie sur la base de la lecture du rapport d'autoévaluation (RAE). Pour structurer ce travail préparatoire à la visite, le président avait préalablement compilé les fiches de lecture du RAE, complétées par les experts concernés par la visite.

2.3.2 Analyse

L'emploi de ces fiches de lecture s'est avéré efficace pour impliquer les experts, structurer la réunion préparatoire et se mettre d'accord sur les champs à investiguer lors des entretiens.

2.3.3 Lignes d'action

- Cette *bonne pratique* est à maintenir, sur la base d'un nouveau référentiel intégré AEQES-CTI. Il conviendra toutefois d'améliorer, dans cette fiche, la description des attendus en termes de champs d'investigation disciplinaires de la part des experts filières (voir infra).

2.4 Déroulement des visites

2.4.1 Description

Lors de la phase de préparation, les deux agences ont pris la décision de répartir les 32 experts engagés en une « équipe fixe » et une « équipe mobile ».

L'équipe fixe était composée du président Michel Jaccard, de l'expert de l'éducation Jean-Louis RICCI, des experts de la profession Alain Germaud (pour les Ingénieurs civils) ou Guillaume Poncelet (pour la formation Bioingénieur) et des trois rapporteurs de la CTI, Bernard Remaud, Jacques Schwartztruber et Pierre Fleischmann. L'équipe fixe, complétée de deux experts étudiants différents pour chaque visite était accompagnée de deux membres de la Cellule exécutive de l'AEQES et a participé à la totalité des visites (une visite de 3 jours et trois visites de 6 jours).

L'équipe mobile était composée des experts spécialistes des différentes filières et ceux-ci étaient sollicités uniquement pour les journées correspondant à l'examen de leurs filières.

Initialement, les deux agences avaient proposé de procéder à des entretiens groupés par famille de masters (proposition établie en collaboration avec les facultés) mais, ensuite, il a été décidé d'organiser les entretiens en parallèle et ce, afin de traiter un à un les masters à accréditer.

Dans le programme des visites, des temps de debriefing systématiques ont été aménagés afin de faciliter le partage d'information entre tous les experts et de tendre vers un traitement collégial des formations.

Cultures et politiques de l'évaluation en éducation et en formation

2.4.2 Analyse

La planification et le timing (très dense) des visites ont été respectés. Les entretiens en parallèle ont permis de couvrir toute l'offre en un temps limité et les temps de débriefing ont été bien nourris.

Cependant, ce mode de fonctionnement a conduit au déroulement d'entretiens comprenant parfois deux experts seulement, ce qui a eu pour conséquence une perte de collégialité de traitement des masters (ainsi qu'une inhomogénéité des rapports par filière – voir plus loin). En outre, même si le choix d'inviter les experts filières uniquement pour la journée où les entretiens de « leur » filière sont prévus se base sur des raisons financières incontestables, il a résulté, pour ces experts, un manque de vision globale sur l'environnement de ces filières (aspects transversaux traités par exemple le premier jour de la visite : gouvernance, système de gestion de la qualité, etc.).

Cas particulier : l'entretien du doyen

Pour l'AEQES, cet entretien est un entretien à part entière dans l'analyse des formations. Prévu en fin de visite, il offre une ultime possibilité d'approfondir, à huis clos, la vision prospective sur les formations. Cet entretien permet aussi d'annoncer – sans langue de bois – les appréciations du comité à l'issue de la visite. Pour la CTI, la fonctionnalité principale de cet entretien semble celle d'une restitution à huis clos. L'approche de cet entretien a pour cette raison été hybride – sans vraiment trouver une modalité parfaite pour les deux agences partenaires.

2.4.3 Lignes d'action

La multiplication des entretiens en parallèle pose la question méthodologique du traitement d'un grand nombre de filières.

- La proposition initiale (regroupement par familles de formations ou domaines) est à reconsidérer : le corps professoral est souvent « transversal » et la spécificité du programme doit être traitée avec l'ensemble de l'équipe pédagogique. En revanche, l'entretien avec les responsables de chacun des programmes doit être conservé dans la mesure du possible ;
- En ce qui concerne l'entretien du doyen, s'accorder sur la fonctionnalité de l'entretien du doyen et en formaliser les modalités pratiques.

2.5 Rédaction des rapports préliminaires, traitement du droit de réponse et publication des rapports finaux de synthèse⁴ (RFS)

2.5.1. Description

Pour la production des rapports préliminaires, le président a demandé, à l'issue de chaque visite, aux experts de l'équipe fixe de produire des textes traitant des éléments transversaux communs à l'ensemble des formations évaluées (ex : démarche qualité, gouvernance, pédagogie...) et aux experts filières, leurs analyses spécifiques par filière de master. Le président a rédigé son projet sur la base de ces productions, puis un temps de relecture et d'amendements a permis à tous les experts d'enrichir le texte.

Les sept rapports préliminaires ont été adressés aux établissements le 14 mai 2013.

Les établissements qui, selon la procédure AEQES, disposent de trois semaines calendrier pour adresser à l'agence leur droit de réponse ont bénéficié dans ce cas d'un mois (ceci, en raison de la longueur du rapport).

⁴ Voir http://www.aeqes.be/rapports_finaux_synthese.cfm

Cultures et politiques de l'évaluation en éducation et en formation

2.5.2 Analyse

Le premier constat se centre sur la difficulté de produire un rapport préliminaire de qualité homogène entre les aspects transversaux et les analyses par filière – ces dernières étaient de qualité très inégales et ont, de ce fait, « déçu » les destinataires (cf. résultats des enquêtes de satisfaction). En outre, une grande place a été accordée à l'analyse de la gouvernance institutionnelle par rapport à l'analyse du pilotage de la qualité au sein des filières : cette pondération n'était pas visible au sein du référentiel conjoint et a pu surprendre.

Deuxième constat : les rapports préliminaires présentaient entre 42 et 67 pages, ce qui est trop long. Non seulement, cette longueur a constitué un travail d'écriture et de relecture important pour les experts et la Cellule exécutive, mais elle a aussi induit des droits de réponses totalisant parfois une quarantaine de pages engendrant une véritable surcharge de travail de traitement.

Dans le cadre de la collaboration AEQES-CTI, il semble que ces rapports aient revêtu une double fonctionnalité : à la fois une fonction de rapport public pour l'AEQES (analyse SWOT et recommandations) et un outil d'information à destination des membres de la CTI pour la phase d'accréditation. A ce sujet, il convient de noter une différence de ton dans l'écriture : un rapport public n'est pas de la même teneur qu'un document destiné à l'exposition rapide d'une situation visant une prise de décision.

2.5.3 Lignes d'action

- Il est nécessaire de définir dès le départ des maquettes détaillées des documents à produire (contributions des experts, rapport pour les facultés, rapport transversal) pour favoriser l'homogénéité des présentations et si possible la réutilisation des textes et informations (des outils de bases de données construits a posteriori pour les ingénieurs civils se sont avérés très utiles, ils pourraient être conçus *ab initio*) ;
- Dans un nouveau référentiel intégré AEQES/CTI, il conviendra de clarifier la pondération entre d'une part, l'analyse plus systémique (gouvernance, stratégie, démarche qualité de l'établissement et de son entité) et l'examen de chaque filière (en vue de son accréditation) ;
- En outre, il sera impératif de mieux baliser les analyses et les contributions produites par les experts filières. D'une part, l'expérience a montré une trop grande disparité dans celles-ci. Il est en effet difficile d'émettre un jugement crédible sur une filière par un expert pair seulement. D'autre part, les experts filières n'ont pas reçu de la part de l'équipe fixe une « feuille de route » suffisamment précise pour orienter leurs analyses et rédiger leurs contributions. Les retours d'expérience sur ce sujet dans l'enquête des experts évoquent une insécurité quant aux « livrables » à produire. Ces consignes devront dès lors être établies de manière plus précise et plus directive... ;
- S'agissant de la longueur des rapports préliminaires, il est envisagé de travailler avec deux versions des rapports : une version destinée à la publication (version intégrale mais plus courte que celle des rapports produits en 2013) sur les sites de l'AEQES et de la CTI, et une version (document interne, non publié), constituée de la première version complétée des remarques et propositions des rapporteurs pour l'aide à la décision par les membres de la plénière de la CTI.

2.6 Production de l'analyse transversale

2.6.1 Description

Pour élaborer une version collégiale et largement concertée de l'analyse, il a été procédé comme suit : à l'issue de l'ensemble des visites, un questionnaire en ligne a été adressé à tous les experts afin de

Cultures et politiques de l'évaluation en éducation et en formation

recueillir leurs principales appréciations et recommandations. Une première réunion a rassemblé début juin l'équipe fixe afin de :

- Analyser les résultats du questionnaire ;
- Construire le canevas du document ;
- Organiser la réunion de tous les experts dédiée à la préparation de l'analyse transversale.

L'ensemble des experts ont, lors de cette journée, affiné les constats et recommandations et validé les grands axes d'écriture (y compris la SWOT générale) proposées par l'équipe fixe. Cette dernière a ensuite produit un premier document qui a fait l'objet d'une consultation auprès de tous les experts. Leurs commentaires, corrections et suggestions ont été pris en considération et l'équipe a produit une version amendée, à nouveau proposée à la consultation des experts. Enfin, la version finale a été validée.

Le 3 septembre 2013, les points saillants de cette analyse transversale ont été présentés par MM. Michel Jaccard et Bernard Remaud, d'une part, aux établissements réunis à Bruxelles et, d'autre part, aux membres du Comité de gestion de l'AEQES. Les deux présentations ont donné lieu à des débats nourris. L'analyse transversale est depuis lors en ligne sur les sites de l'AEQES et de la CTI.

2.6.2 Analyse

Certes, la procédure d'écriture collective est lourde et s'est déroulée entre juin et fin août (ce qui n'est pas un calendrier idéal). Toutefois, les résultats de l'enquête menée auprès des experts permettent de confirmer leur satisfaction par rapport à la co-construction de ce document d'analyse.

Le document résultant comportait de très nombreuses recommandations (plus de 80) s'adressant soit aux établissements, soit aux autorités politiques, soit aux responsables de formations ; il s'est avéré nécessaire d'en extraire une section finale comportant les champs d'actions prioritaires (encore très nombreux).

2.6.3 Ligne d'action

- Le rapport transversal devrait – à l'instar de ce qui est demandé aux facultés – présenter une hiérarchisation de ses recommandations, en mettant en exergue celles qui paraissent prioritaires

2.7 Séance d'accréditation (CTI)

2.7.1 Description

Les rapports finaux de synthèse (RFS) des sept facultés/écoles sont en ligne sur le site de l'AEQES depuis le 2 juillet 2013, l'analyse transversale des cursus Bioingénieur et Ingénieur civil, depuis le 4 septembre.

Toutefois, pour faciliter le travail des membres de la CTI en la séance du 10 septembre, les trois rapporteurs ont élaboré et présenté divers documents de travail, à usage interne :

- une présentation générale du processus d'évaluation-accréditation (révisée par MM. P. Gerlier, RP Martin et R Pelletier) ;
- une analyse globale et SWOT de chacune des entités au sein de son établissement ;
- une fiche de présentation pour chacun des masters, avec les notes attribuées pour les cinq critères EUR-ACE (1. Les besoins, les objectifs et les résultats ; 2. La procédure de formation ; 3. Les moyens et les partenariats ; 4. La vérification des procédures de formation ; 5. Le système de gestion) et les quatre critères suivants (a. but et contenu du programme ; b. approches pédagogiques ; c. effectifs, suivi académique et réussite ; d.

Cultures et politiques de l'évaluation en éducation et en formation

infrastructure, support de cours et logistique) et enfin, une proposition de délibération CTI faite par les rapporteurs ;

- un document intitulé « critères et exigences pour l'examen du programme de formation, programme EUR-ACE » (traduction libre/révisée BR septembre 2013) ;
- une synthèse quantifiée des masters à accréditer.

Après la présentation des données de contexte, le président de la CTI a proposé qu'il soit d'abord procédé à la décision d'accréditation (« admission par l'état »), ensuite à celle de l'attribution du label EUR-ACE. Les rapporteurs ont alors présenté une analyse de chacun des masters (MM. Martin et Pelletier, ayant participé à la mission, ont complété l'information), répondu aux questions de l'assemblée et formulé leur proposition de décision. A noter que chaque proposition de vote était binaire, c'est-à-dire, soit 6 ans ou 6 ans avec un rapport à trois ans ; soit 6 ans avec un rapport à trois ans ou 3 ans ; soit 3 ans ou 0 an.

Les résultats des votes sont les suivants : 4 formations ont obtenu 6 ans (>6%), 20 formations ont obtenu 6 ans avec un rapport à trois ans (43%), 15 formations ont obtenu 3 ans (>34%) et 7 formations n'obtiennent pas l'accréditation (15%).

	nombre de masters	% des masters évalués	label EUR-ACE
6 ans	4	près de 9 %	oui
6 ans avec un rapport intermédiaire à 3 ans	20	43 %	oui
3 ans	15	33 %	oui
Pas d'accréditation	7	15 %	non

Tableau 2 : Résultats des décisions d'accréditation

Lorsque les 46 programmes furent examinés selon cette modalité, la CTI a voté (13 voix contre 7) l'octroi du label EUR-ACE à toute formation accréditée (même pour trois ans), ce qui représente 85% sur l'ensemble des formations.

Les résultats de l'accréditation figurent sur le site de la CTI⁵ depuis le 23 octobre 2013.

2.7.2 Analyse

Tout d'abord, le travail de synthèse de la part des trois rapporteurs est à saluer, compte tenu de l'ampleur de la mission.

Un point d'étonnement est celui du référentiel utilisé. La complexité de la décision découle certainement du mécanisme de double accréditation - l'admission par l'état et le label EUR-ACE dans un contexte qui n'est pas celui de la France. Quel référentiel les experts CTI et les membres de la CTI ont-ils à l'esprit lorsqu'ils évaluent les formations et prennent leurs décisions d'accréditation ? Certes, le référentiel EUR-ACE est réputé plus souple, plus universel que celui de la CTI. Il a semblé toutefois que la vision n'était pas homogène au sein de l'assemblée, un travail de clarification est en cours au sein de la CTI.

L'assemblée plénière doit se prononcer sur un ensemble complexe de décisions dans un contexte qui lui est beaucoup moins familier que celui des écoles françaises. Le rôle des rapporteurs est donc plus déterminant que dans les délibérations habituelles concernant une école ou une formation dans une école française, qui est habilitée périodiquement depuis près de 20 ans. La présentation d'éléments

⁵ <http://www.cti-commission.fr/Seance-pleniere-du-9-septembre>

Cultures et politiques de l'évaluation en éducation et en formation

chiffrés est apparue nécessaire ; malgré l'avertissement préliminaire que ces données n'étaient que des « aides à la décision », elles ont pu être sources d'ambiguïté.

2.7.3. Lignes d'action

- Prendre en compte les nouvelles dispositions de la CTI concernant les conditions de délivrance du label EUR-ACE ;
- Privilégier les mentions de conformité (totale, substantielle, partielle, non conforme) aux données chiffrées, pour l'aide à la décision.

2.8 Perspectives

2.8.1 AEQES – calendrier et plan de suivi des recommandations des experts (décembre 2013)

Le processus classique de l'AEQES implique la publication sur le site de l'Agence, six mois au plus tard après la publication du rapport final de synthèse, d'un calendrier et plan de suivi des recommandations des experts. Les établissements ont à leur disposition un mémento⁶ pour rédiger ce plan d'action selon des consignes précises.

Les facultés d'ingénieur et de bioingénieur ont donc fourni ce document fin décembre 2013 pour une mise en ligne en regard de leur rapport final de synthèse⁷.

2.8.2 AEQES et CTI – visite de suivi

La méthodologie AEQES prévoit une possibilité pour les établissements qui le désirent de demander une procédure de suivi (appelée actualisation du « calendrier et plan de suivi des recommandations des experts ») tous les trois ans à partir de la publication du rapport final de synthèse initial ; toutefois, la CTI peut ajuster le calendrier de son suivi aux contraintes nationales. Cette procédure implique une visite sur site⁸ d'un jour avec un comité restreint (dont un expert ayant participé à la visite initiale) et prévoit des entretiens avec les autorités, les responsables des programmes, des enseignants et des étudiants. Dans le cas des programmes Ingénieur civil et Bioingénieur, puisque la publication des RFS a eu lieu en juillet 2013, il s'agirait d'organiser cette visite de suivi à partir de septembre 2016.

Toutefois, l'AEQES dans un avis transmis au gouvernement en juin 2012 a demandé à ce dernier de modifier la législation encadrant les missions de l'agence, et parmi ses demandes, figure celle d'établir cette visite de suivi, de manière systématique (et non plus optionnelle) à mi-parcours du cycle d'évaluation. Le Comité de gestion, lors de sa dernière séance plénière, a confirmé ce choix et l'a inscrit dans la planification des évaluations. Ce qui signifie que les visites de suivi de ces mêmes programmes interviendraient dans le courant de l'année académique 2017-2018.

Il conviendra d'examiner comment les deux agences peuvent concilier les attendus de leurs décisions en matière de suivi (modalités et temporalité) et ce travail doit encore être mené en collaboration avec les sept facultés concernées.

⁶ Voir <http://www.aeqes.be/documents/M%C3%A9mento%20Calendrier%20et%20plan%20de%20suivi%20-%20version%20201121.pdf>

⁷ Voir http://www.aeqes.be/rapports_finaux_synthese.cfm

⁸ Voir <http://www.aeqes.be/documents/20130205%20M%C3%A9mento%20actualisation%20calendrier%20et%20plan%20de%20suivi.pdf>

Cultures et politiques de l'évaluation en éducation et en formation

2.8.3 Nouvelle collaboration AREQES-CTI en 2015-2016 ?

Le Bureau de la CTI a fait parvenir à l'AEQES un accord de principe pour établir une nouvelle collaboration en vue de l'évaluation et de l'accréditation des formations Ingénieur industriel. Cette approbation est conditionnée à une étude de faisabilité qui sera alimentée par les éléments de ce présent rapport.

3. Est-il possible de conjuguer harmonieusement une démarche d'accréditation et une démarche d'évaluation ?

Ce point constitue une réflexion plus globale, en termes de comportements et d'impact, sur les deux approches utilisées dans cette collaboration. Elle aborde les questions de motivation et d'enjeux, de référentiels explicites et implicites ; et enfin, de postures, de comportement et de ...ton.

3.1 Motivation et enjeux

Si l'évaluation AEQES est un système obligatoire et gratuit (du point de vue de la prise en charge des visites d'experts), elle est de prime abord perçue comme une charge administrative sans enjeu particulier. L'accréditation, système volontaire et payant, est davantage perçue comme un service de consultance qui s'accompagne d'une reconnaissance visible (le label qualité EUR-ACE et l'admission par l'État français du diplôme accrédité).

La combinaison des deux procédures a constitué, pour les établissements, un gain de temps et d'argent conséquent. Certains doyens ont remercié l'AEQES d'avoir accepté de combiner dans un même exercice les deux aspects. A noter toutefois que les décisions [stratégiques] des doyens n'ont pas nécessairement impliqué une lecture attentive du référentiel intégré AEQES/CTI/EUR-ACE par leurs équipes pédagogiques qui n'ont pas toujours eu conscience de l'inhérence de la vision professionnalisante à ce référentiel. Il en a résulté des « chocs de culture » lors de certains entretiens. Quelques témoignages ont aussi fait état d'une implication plus importante des équipes dans la démarche et d'une prise en compte plus appuyée de l'évaluation compte tenu de ses enjeux.

3.2 Référentiel normatif et indicateurs implicites

L'évaluation AEQES s'inscrit dans le modèle *fitness for purpose*, approche plus généraliste où les objectifs sont déterminés par les institutions (dans le cadre des balises des textes légaux). Même dans son nouveau référentiel qui comporte des critères explicites, l'AEQES laisse le soin aux établissements d'établir les indicateurs qu'ils jugent appropriés.

En revanche, dans le processus d'accréditation CTI, il existe des indicateurs [implicites] qui doivent être rencontrés par les formations. Exemple : nombre d'enseignants issus du monde industriel, taux d'insertion professionnelle, taille des cohortes...

Dans son traitement de la gouvernance, il y a une prégnance d'un modèle davantage *top down*, à la française. Ces indicateurs sont implicites pour les accréditations hors du territoire de la France.

On retrouve à ce propos, un des éléments fondamentaux qui différencie une évaluation selon une grille qui est commune à tous les domaines académiques d'une université, d'une accréditation qui est spécifique d'abord à un domaine, mais surtout qui ouvre à l'exercice d'une profession.

Les experts ont nettement perçu qu'en FWB, la mention « ingénieur civil » adjointe à une diplôme de master a paru être davantage un label de qualité académique, de sélectivité plutôt qu'une certification à visée professionnalisante. Or dans un contexte mondial (Washington Accord, ENAEE), les formations « d'ingénieur » présentent des spécificités liées à la préparation à un métier, aux implications sociétales et économiques majeures ; tendance forte dont les formations de la FWB ne peuvent s'abstraire si elles font le choix de s'inscrire dans un contexte global.

Cultures et politiques de l'évaluation en éducation et en formation

Sur la base de ces constats, il n'est pas contradictoire de demander à la FWB développer un système, robuste et harmonisé, de collecte de données chiffrées afin de piloter son système éducatif.

3.3 Postures, comportements et ton

Étonnamment, l'espace de confiance des entretiens a été (quasi) identique à celui des entretiens menés dans le cadre des évaluations AEQES, c'est-à-dire sans d'autres enjeux que celui de l'amélioration continue. A vrai dire, les établissements de la FWB étaient dans une situation confortable : pas d'incidence sur les habilitations ni sur les financements, mais possibilité d'accréditation par la France : tout à gagner, rien à perdre en quelque sorte... Ils ont donc fait preuve d'une grande sincérité dans les échanges, tout en étant toutefois plus stressés et peut-être (?) plus désireux d'être conformes à certaines attentes.

La différence de ton est plutôt venue de la part de certains experts qui, sur la base d'un référentiel [mental/implicite] plus normatif, ont mené des entretiens d'investigation et porté des jugements. En effet, si l'évaluateur essaie de comprendre ce qui se passe (« dites-moi comment vous faites et pourquoi vous faites ainsi »), adopte une posture neutre qui renvoie à l'établissement son image (effet miroir), met en avant les contradictions entre objectifs énoncés et résultats constatés et enfin, formule des recommandations plus systémiques qui encouragent l'établissement à se saisir de certaines problématiques ; l'accréditeur s'attache plutôt à remettre un avis de (non) conformité par rapport au modèle et donne des recommandations davantage prescriptives et centrées sur les faiblesses.

Cela s'est d'ailleurs traduit dans les rapports préliminaires où apparaissaient en caractères gras problèmes, faiblesses et dysfonctionnements, et non des points saillants considérés comme des atouts par exemple.

Ceci étant dit, un ton plus direct, plus franc, plus tranché peut donner davantage de résultats en créant un choc chez l'évalué et en remettant (brutalement/fermement) certaines pratiques. L'avenir nous le dira...